

NOTE D'INFORMATION

LA MINUSCA DENONCE LE COMMUNIQUE DE LA COORDINATION DES ANTI-BALAKA

Bangui, 23 août 2017 - La MINUSCA a pris connaissance avec consternation du communiqué signé par M. Maxime Mokom, au nom de la coordination des anti-Balaka, en date du 21 août. Ce communiqué lui fait injonction de "prendre ses responsabilités, pour bouter ces mercenaires étrangers hors du territoire national", en menaçant de prendre ses responsabilités pour la 2e fois "pour la défense de la souveraineté" de l'État.

La MINUSCA s'insurge contre la tentative d'instrumentalisation de la Charte des Nations Unies et des instruments pertinents du droit international pour la promotion des droits de l'homme et des peuples, à laquelle se livre M. Mokom. La MINUSCA tient à rappeler qu'elle a été établie par des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies pour mettre fin à des crimes graves, qui avaient été perpétrés en République centrafricaine pendant les heures sombres de la crise qui l'a frappée en 2013.

La MINUSCA précise également, comme l'a rappelé le Rapport-mapping sur les violations graves des droits de l'homme et des atteintes au Droit International Humanitaire, qu'elle a publié conjointement avec le Bureau du Haut commissariat aux droits de l'homme, en mai 2017, qu'un processus est toujours en cours pour connaître tous les crimes et toutes les destructions qui ont été commises contre des populations innocentes centrafricaines, pour que leurs auteurs répondent devant les juridictions pertinentes centrafricaines et internationales.

A cet égard, en se réclamant des actes odieux commis par les anti-Balaka, dont nombreux sont en cours d'investigation, M. Mokom fait publiquement et de manière honteuse, l'apologie de la violence et de l'impunité qui est la source de l'instabilité et de la violence cyclique qui affectent la Centrafrique depuis des décennies.

La MINUSCA dénonce donc, de manière la plus forte, l'injonction faite par M. Mokom et son groupe, qui ressemble tant à une justification des violences intercommunautaires qui sont en cours et qui continuent d'endeuiller de nombreux Centrafricains qu'à une tentative de récupération d'actes de violence pseudo-populaire à des fins de déstabilisation des institutions légitimes centrafricaines.

La Centrafrique étant un État de droit, aucun groupe armé - aucun individu -ne peut s'arroger le droit de recourir à la violence armée, au prétexte de mettre fin à l'insécurité

quel qu'en soit d'ailleurs la gravité.

La MINUSCA rappelle, qu'agissant avec le consentement de autorités centrafricaines et sous instruction du Conseil de sécurité, elle a pour mandat de contribuer au rétablissement de la paix, à la protection des populations civiles et à la restauration de l'autorité de l'État de manière impartiale. Elle ne saurait, par conséquent, recourir à la force pour satisfaire les sombres desseins de quelque partie que ce soit et surtout pas des anti-Balaka, qui sont déjà impliqués largement dans des violences qui se poursuivent et continuent d'endeuiller ce pays.

La MINUSCA tient à souligner que seule la voie du dialogue promu par le Président de la République et le Gouvernement centrafricain, à travers le Programme National de DDRR et les multiples processus de médiation, y compris par l'Union africaine et la communauté de Sant'Egidio, sont à même de contribuer à une sortie durable de la crise en RCA. C'est dans ce contexte que la question de la prise en charge des combattants étrangers sera traité dans le respect bien compté du droit international en vigueur. Tout autre appel est tendancieux et contribuera à exacerber une situation déjà fort préoccupante et de légitimer la violence comme une arme politique.

La MINUSCA n'y souscrira jamais et ne ménagera aucun effort pour appuyer les initiatives légitimes des autorités centrafricaines dans leur volonté de construire une

Centrafrique plus paisible et prospère dans la diversité et la cohésion nationale.